

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-05

CONTRATS D'ENTRETIEN DES LOCAUX DU 64 RUE DE LA RESISTANCE A MONTAUBAN

L'administration départementale à, un temps, été logée à l'hôtel Bonnacaze, au centre de Montauban.

Outre nos services départementaux, certains organismes paradépartementaux, vecteurs des actions du Conseil Général, étaient également installés à Bonnacaze. Tel est le cas du CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement et des Gîtes de France.

Nous avons relogé nos services et ces instances, dans l'attente d'un regroupement que la future cité administrative départementale nous permettra.

Nous avons consulté afin de procéder à l'entretien des locaux, 64 rue de la Résistance à Montauban qui abritent le CAUE et les Gîtes de France.

Je vous propose de retenir l'entreprise AILHAS qui peut mettre en oeuvre deux contrats :

CAUE : 1er étage, 2ème étage

- lessivage de l'ensemble des vitres (une fois par trimestre),
- 3 interventions par semaine
- fourniture de l'ensemble des produits et matériels nécessaires à la bonne réalisation des prestations,
- forfait mensuel : 1 077,05 €TTC

GITES DE FRANCE : 1er étage

- 2 interventions par semaine,
- fourniture de l'ensemble des produits et matériels nécessaires à la bonne réalisation des prestations,
- lessivage de l'ensemble des vitres (une fois par trimestre),
- forfait mensuel : 254,39 €TTC.

Je vous demande de bien vouloir délibérer et m'autoriser à signer au nom du Département les présents contrats avec la Société AILHAS, étant précisé que les dépenses seront imputées sur l'article 6283 – sous-fonction 0202 du budget départemental.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-05

**CONTRATS D'ENTRETIEN DES LOCAUX
DU 64 RUE DE LA RESISTANCE A MONTAUBAN**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Approuve les deux contrats à intervenir avec la société Ailhas pour l'entretien des locaux abritant le CAUE et les Gîtes de France, situés 64 rue de la résistance à Montauban et dont les caractéristiques sont les suivantes :

CAUE : 1er étage, 2ème étage

- lessivage de l'ensemble des vitres (une fois par trimestre),
- 3 interventions par semaine
- fourniture de l'ensemble des produits et matériels nécessaires à la bonne réalisation des prestations,
- forfait mensuel : 1 077,05 €TTC

GITES DE FRANCE : 1er étage

- 2 interventions par semaine,
 - fourniture de l'ensemble des produits et matériels nécessaires à la bonne réalisation des prestations,
 - lessivage de l'ensemble des vitres (une fois par trimestre),
 - forfait mensuel : 254,39 €TTC.
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 6283, sous-fonction 0202 du budget départemental ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, les présents contrats.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,